

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-073

Séance du 11 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 04/09/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. AKNIN Daniel

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Pascale Gautier Will
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à Frédéric Vallos
M. GAY Richard a donné pouvoir à Sylvain Perraud

M. Sylvain PERRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Révision des loyers communaux

Aujourd'hui, Monsieur Grossat expose que le contexte économique et la hausse du coût de l'énergie risque d'avoir comme conséquence que de nombreux locataires soient confrontés à des difficultés financières.

Il présente au Conseil Municipal les augmentations qui devraient être appliquées et demande au Conseil Municipal de dire si on maintient les loyers ou si on les fait évoluer.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

- Accepte le gel des loyers
 - o A compter de 1^{er} juillet pour les deux appartements communaux situés à la mairie (loyers maintenus respectivement à 414,22 € et 459 €)
 - o A compter du 1^{er} octobre pour la maison communale (loyer maintenu à 632,40€)
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 11 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance
Sylvain PERRAUD

